

## **Travaux du groupe 1**

### **Thème 1: Approche pour un ciblage effectif des pauvres et de prise en compte de leurs besoins dans les interventions des chaînes de valeurs agricoles au Burkina Faso**

#### **1. Quels critères pour bien cibler les pauvres dans les interventions du FIDA ?**

- Les superficies d'exploitation
- Les moyens de production
- Le revenu moyen de la famille
- La zone géographique
- Critère au niveau des ressources naturelles et ressources en terre et en eau
- Critère sur l'aménagement.
- Critères monétaires.
- Vulnérabilité en termes de sécurité alimentaire.
- Critère ciblage communautaire en vue de pouvoir mener des actions qui profitent à tous. Le côté communautaire peut constituer un levier important pour mieux prendre en compte ceux qui n'ont pas de terres notamment en ce qui concerne les aménagements.

Comme préalable, il est nécessaire d'aller vers les pauvres et susciter leur demande. De plus, il est nécessaire de combiner de tous ces critères afin de mieux cibler les pauvres.

#### **Stratégie d'identification**

- Identifier les pauvres au niveau des chaînes de valeur (CV) c'est-à-dire quelles sont les activités menées par les pauvres au niveau des CV.
- Il est important de faire la distinction entre l'identification des pauvres pour les projets sociaux et les projets de développement rural.
- Il faudra que le FIDA prenne en compte ceux qui sont dans l'extrême pauvreté en leur dotant de ration alimentaire de base.
- Prendre en compte le poids et le nombre d'actifs dans le ménage.
- Il faudra aussi mener des sensibilisations pour empêcher que les responsables au niveau village n'accaparent les projets destinés aux pauvres.

Enfin, l'enquête HEA (qui dispose de plusieurs critères) est de nos jours utilisé pour cibler les pauvres.

## **2. Que faire pour une discrimination positive dans l'accès aux appuis par les pauvres et groupes vulnérables (jeunes et femmes) ?**

Il faudra pour cela :

- s'appuyer sur les critères de discrimination positive en faveur des femmes par rapport aux jeunes ;
- tenir compte des critères liés à la discrimination positive en faveur des femmes chefs de ménage;
- tenir compte de la discrimination positive en faveur des personnes en situation de handicap ;
- définir un quota pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les femmes chefs de ménage.

## **3. Quels mécanismes à mettre en place afin d'éviter l'accaparement par les gros producteurs mais plutôt que ces derniers contribuent à extraire les plus petits de leur précarité ?**

- Amener les petits et gros producteurs à travailler en tandem.
- Mettre les petits producteurs en réseau.
- veiller à une meilleure structuration des acteurs entre les maillons.
- développer le mentorat tout en s'assurant que toutes les parties y trouvent leur compte.

## **4. Quels mécanismes pour un accès durable des petits producteurs et productrices aux microcrédits ?**

Les mécanismes suivants peuvent être envisagés :

- ✓ le financement de la chaîne de valeurs ;
- ✓ le warrantage ;
- ✓ le financement selon le modèle de l'Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) ;
- ✓ la formation sur l'éducation financière pour tous les producteurs avec une attention particulière aux groupes auto-exclus ;

- ✓ adapter le crédit aux besoins et aux réalités des producteurs à travers le mécanisme des ressources affectées ;
- ✓ l'assurance agricole ;